

La hausse des taxes sur les carburants reportée à 2028

Ce faisant, l'État veut éviter toute grogne sociale. Mais face à l'érosion des recettes fiscales, une nouvelle redevance kilométrique pourrait être soumise aux voitures électriques

Dans un contexte international particulièrement instable où les vives tensions entre l'Iran et les États-Unis au Moyen-Orient font craindre de nouveaux sommets pour les cours du pétrole brut, la facture à la pompe représente une véritable poudrière politique. Échaudé par le souvenir des Gilets jaunes, l'exécutif français a préféré reporter une hausse des taxes sur les carburants, refusant de risquer un nouvel embrasement social à quelques mois seulement de l'élection présidentielle de 2027.

La crise budgétaire et la nécessité de trouver de nouvelles recettes fiscales pour compenser la perte liée à la baisse de consommation de carburants pourraient pousser le gouvernement à envisager la création d'une taxe au kilomètre pour les véhicules électriques, à l'instar de plusieurs pays européens.

10 à 15 centimes de hausse

À la tête d'une coalition d'États membres, Paris a négocié dès 2025, et obtenu auprès de la Commission européenne, le report à 2028



En raison de la transition écologique, la manne budgétaire liée aux produits pétroliers s'évapore à grande vitesse

d'une directive européenne très controversée. Ce texte prévoyait d'imposer, dès le 1^{er} janvier 2027, une nouvelle taxe sur les carburants fossiles entraînant une hausse directe de 10 à 15 centimes d'euro par litre à la pompe. Cette mesure devait rapporter près de 7 milliards d'euros supplémentaires de recettes fiscales dans les caisses de l'État.

Selon « Politico », plusieurs ministres recommandaient à l'Élysée et Matignon d'oser instaurer l'ETS2, l'extension du marché carbone européen, aux transports

routiers et aux bâtiments. Mais Emmanuel Macron et François Bayrou, son Premier ministre de l'époque, ont préféré décaler cette hausse fiscale après l'échéance présidentielle de 2027.

L'exemple britannique

Ce report stratégique ne fait pourtant que repousser l'échéance d'un problème structurel massif : la disparition progressive des recettes fiscales liées aux carburants. En France, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) rapporte habituellement entre 37 et 39 milliards d'euros par an à l'État, soit plus de 10 % de ses ressources nettes. Or, avec l'accélération de la transition écologique et une dynamique des ventes de véhicules neufs où l'électrique franchit désormais la barre des 28 %, cette manne budgétaire historique

s'évapore à grande vitesse. Pour compenser ce manque à gagner colossal sans freiner l'adoption des véhicules propres, la France pourrait être rapidement amenée à s'inspirer de l'Electric Vehicle Excise Duty (EVED) mis en place par le Royaume-Uni ainsi que l'annonce Caradisiac. Une taxe kilométrique qui facturera aux conducteurs de voitures 100 % électriques environ 2,2 centimes d'euro par kilomètre parcouru, soit un montant moyen de 330 euros par an pour un trajet annuel de 15 000 kilomètres (et 264 euros pour 12 000 kilomètres), tandis que les hybrides rechargeables bénéficieront d'un tarif réduit de moitié. Il reviendra donc au futur président et à sa majorité gouvernementale d'assumer le report de la hausse des taxes et de trancher la question d'une éventuelle fiscalité kilométrique.

Une hausse des taxes sur les carburants devait s'appliquer dès 2027. Elle est finalement reportée d'un an. ARCHIVES LAURENT THEILLET / SO